

L'hon. M. OLIVER: Je suis fortement d'avis que l'on devrait classer dans cette catégorie l'individu qui a perdu un bras.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je ferais également.

*Par M. Green:*

Q. Si vous mettez deux ou trois dans la même catégorie, je suis de votre avis?—R. Il y a si peu de différence entre les deux que vous pouvez très difficilement établir une distinction.

*Par M. Macdonell:*

Q. C'est une question d'opinion?—R. Je suis d'avis qu'un individu qui a perdu un bras devrait être classé dans la catégorie de ceux qui sont dans une très grande mesure ou à un degré extrême incapables de gagner leur vie.

Le PRÉSIDENT: Il faut aussi tenir compte de l'âge auquel il perd son bras. Si c'est pendant l'enfance, il peut facilement s'adapter à ce nouvel état de vie. Pour un homme qui serait arrivé à l'âge mûr, ce serait plus difficile de se remettre de cette infirmité.

M. SCOTT: Il doit y avoir quelqu'un dans le personnel du Bureau des pensions qui, dans la pratique, a réellement à décider de ces cas.

L'hon. M. OLIVER: Nous avons interrogé l'homme pratique ici, mais nous n'avons pas pu obtenir une réponse satisfaisante de lui.

M. MACDONELL: Nous n'avons pas adopté cette classification. Elle se prête à la nous discutons de cas fondés sur des hypothèses.

L'hon. M. OLIVER: Il nous faut établir des distinctions.

M. MACDONELL: Cette classification est tout à fait impossible.

*Par M. Nesbitt:*

Q. Que préférez-vous, la classification par degré, ou la classification américaine qui accorde tant pour un bras, tant pour une jambe?—R. Je suis porté à favoriser le système le plus défini, le système américain.

*Par M. Scott:*

Q. C'est-à-dire pour l'invalidité complète?—R. Oui.

Q. Accordez-lui tant pour une jambe ou un bras, ou tant pour un œil?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Ceci remplacerait tout sauf l'invalidité complète.

*Par M. Macdonnell:*

Q. A votre avis alors, en dehors des cas d'invalidité complète, vous appliqueriez le système de classification qui se base sur la blessure individuelle et qui a été adopté par la marine des Etats-Unis?—R. Oui je suis porté à croire que c'est le meilleur système.

Q. Vous n'auriez pas un autre système de classification que vous pourriez nous recommander?—R. Non, je n'en ai pas. Il faudrait accorder beaucoup de latitude au Bureau lui-même.

L'honorable M. OLIVER: Vous ne pouvez pas fixer cette classification et il faut que le bureau ait beaucoup de latitude, mais le gouverneur devrait certainement poser les limites dans lesquelles cette latitude doit s'exercer.

M. GREEN: Le témoin dit, si je le comprends bien, qu'il est en faveur du système américain qui accorde tant pour une blessure définie. S'il favorise ce système, il ne peut pas y avoir beaucoup de latitude dans les pensions.

Le PRÉSIDENT: Tous ceux qui perdent, disons, la main droite reçoivent le même montant. Il n'y a pas de latitude dans ce système.

M. GREEN: Peu importe la perte de l'individu, les systèmes français et américain lui accorde un montant déterminé. Si vous acceptez ce système, vous n'avez aucune latitude.

Le TÉMOIN: J'ai fait cette déclaration lorsqu'on m'a demandé quel était le système que je préférais, le système des degrés ou le système américain. Mon avis sur le système américain c'est qu'il est défini.